

RÉSISTER À UN OCCUPANT EST LÉGITIME

L'effroi ressenti par les Israéliens après les événements du 7 octobre 2023 est, depuis longtemps, le vécu quotidien de millions de Palestiniens.

L'occupation, depuis des décennies, du territoire palestinien par Israël, puissance colonisatrice, constitue un acte d'agression auquel les Palestiniens qui sont en droit de résister.

L'offensive « Al Aqsa Flood » lancée par le Hamas depuis Gaza ne peut être comprise que dans le contexte de l'occupation militaire et la colonisation des terres palestiniennes par Israël, qui durent depuis des décennies, et de l'installation d'un système qui répond à la définition juridique de l'apartheid.

Depuis 16 ans, Israël impose sur Gaza un blocus inhumain (restriction quotidienne de l'électricité, de l'eau, du gaz, bombardements réguliers, etc.)

En Palestine (ou ce qu'il en reste), Israël utilise l'emprisonnement comme moyen de gestion (actuellement plus de 1300 palestiniens sont emprisonnés, sans procès, pour certains depuis plus de 10 ans ; des centaines d'enfants - 311 en mars 2023- sont également incarcérés, trop loin de leur famille pour recevoir leur visite, limitée à 2 fois une demi-heure par mois, pour autant que les parents aient obtenu une autorisation de déplacement).

Dans les territoires occupés, l'armée israélienne couvre et protège les colons lorsque ceux-ci attaquent et délogent des familles palestiniennes en pleine nuit ou arrachent les oliviers qui faisaient vivre leur familles. Il faut demander l'autorisation de se déplacer, montrer ses papiers, passer quotidiennement dans des check points sous les yeux de soldats armés.

Le peuple palestinien a le droit

- à la résistance armée face à l'occupation (droit régi par le droit international, article 51 de la Charte de l'ONU, ainsi que la résolution de l'Assemblée générale l'ONU 37/43 : **un pays occupé par une puissance étrangère a le droit à toute forme de résistance, même armée**).
- à l'autodétermination.
- au retour chez eux pour les réfugiés.

Nous ne pouvons considérer avec le même regard les actes d'une résistance qui mène une guerre de libération en soi légitime, et ceux d'une armée d'occupation qui mène une guerre de conquête coloniale, en soi illégale.

Nous soutenons la résistance du peuple palestinien face à l'occupation, à la répression, au déni de leurs droits élémentaires.

Il n'y aura pas de paix possible dans cette région du monde sans que soit reconnu à toutes et tous l'égalité des droits.

Le cycle sans fin de violence ne pourra cesser que si Israël met fin à la violence structurelle que constitue son régime colonial d'apartheid. Il appartient à la communauté internationale d'intervenir dans ce sens.

10 octobre 2023

Collectif Action Palestine-Neuchâtel

